



## Attestation vente bien par un seul propriétaire (divorce)

-----  
Par DZ2023

Bonjour à toutes et à tous,

Je cherche en vain une attestation ou un document type avec des clauses "juridiques" afin de pouvoir mettre en vente un bien seul étant en procédure de divorce.

L'accord de la partie adverse je l'ai mais juste de manière oral.

Il faudrait que sur ce document soit mentionné :

? Le prix de vente espéré (un montant minimum net vendeur)

? La possibilité que je puisse le mettre en agence et signer tout document nécessaire

? Partage de frais pour certains travaux qui seront fait juste pour rafraichir le bien et frais annexe (type diagnostic amiante, plomb etc)

? Que je puisse faire les visites seules et signer tout document sans son accord

Je dois me "couvrir" pour des dizaines de raisons...

Merci de votre retour

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Demandez à votre notaire de vous rédiger une procuration que vous ferez signer à la partie adverse pour vous autoriser à cette vente.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Si on fait appel à un notaire pour la procuration, donc notariée, à mon avis, c'est le notaire, en son étude, qui fera signer à votre future ex-épouse la procuration qu'elle vous donnera, ou qu'elle donnera à tout cleric de l'étude.

Le notaire ne devrait pas rédiger pour vous une procuration sous seing privé, qu'il vous remettrait pour la faire signer par votre future ex-épouse.

-----  
Par yapasdequoi

Une procuration nécessite seulement l'authentification de la signature qui se fait gratuitement à la mairie ou bien chez le notaire (a priori pas gratuitement).

Toutefois vu le contexte particulier, il est en effet préférable de demander au notaire de rédiger cette procuration.

-----  
Par Rambotte

Pour la signature de l'acte de vente, je ne suis pas certain que le notaire accepte une procuration sous seing privée.

La procuration sous seing privé fonctionnera pour donner mandat à une agence.

Une procuration "pour partager les frais", ça n'a pas vraiment de sens.

-----  
Par DZ2023

merci Rambotte

merci yapasdequoi

donc si je comprends bien il faudrait faire une procuration auprès du notaire que devra signer mon "ex mari".  
Ce document aura une réelle valeur juridique que de le faire par le biais de mon avocat ou par moi  
C'est bien cela ? svp  
si oui savez-vous quel serait la fourchette de prix pour un acte de ce type?svp  
Merci

-----  
Par yapasdequoi

Vous avez un notaire ET un avocat. Ils doivent savoir vous répondre...

-----  
Par DZ2023

J'ai un avocat étant en procédure de divorce mais encore de notaire

-----  
Par yapasdequoi

Il est temps d'en trouver un qui vous convienne. De toute façon il sera indispensable.

-----  
Par DZ2023

Merci beaucoup de m'avoir éclairé en ce sens, jusqu'au post je n'avais en aucun cas pensé au notaire  
je m'y attèle au plus vite  
merci